

Jacques Caillaut, directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Haute-Garonne

«Les professeurs heureux, ça existe aussi»

Le suicide d'un professeur stagiaire de 27 ans qui enseignait au collège de Croix Daurade intervient après la démission de deux autres stagiaires dans cet établissement il y a un an comment analysez-vous ce drame ?

Cet événement est suffisamment douloureux pour qu'il ne soit pas instrumentalisé. Le CHSCT est saisi et il dira si la situation d'enseignement a pu agir sur les motivations de cet acte désespéré. **Les collèges semblent aujourd'hui débordés par la violence ?**

Certains établissements ont su apporter des réponses. Mais il y en a d'autres qui n'ont pas bougé tout de suite. Lorsqu'ils sont confrontés à une montée de ce phénomène, ils sont pris au dépourvu. Mais il ne faut jamais perdre de vue que le collège accueille des adolescents. L'adolescence est une période très instable. Et surtout que l'école doit accueillir tous les élèves, dans le cadre des valeurs républicaines d'inclusion.

Des professeurs jugent que cinq à six collèges toulousains fonctionnent encore normalement.

C'est eux qui le disent. Personne n'oblige les profs à être profs. Je vois des professeurs heureux. Ça existe aussi.

Les syndicats mettent en avant un manque de postes d'enseignement spécialisé qui conduit à intégrer des élèves qui bénéficiaient d'une prise en charge particulière ?

Ce n'est pas de la responsabilité de l'Éducation nationale. à une certaine époque, les élèves atteints de troubles étaient pris en charge dans des internats. Maintenant, ils sont suivis à domicile et scolarisés dans leurs collèges de secteur. Il est certain que les enseignants sont confrontés à plus de situations délicates qu'il y a dix ou quinze ans. Pour y faire face, ils ont besoin de formation ce que nous n'avons peut-être pas suffisamment travaillé.

Les professeurs dénoncent un sentiment d'impunité engendré par un certain laxisme de la hiérarchie des collèges ?

Il faut mettre en place des projets éducatifs qui n'excluent pas la punition. Mais la question qui se pose c'est : que devons nous faire de l'élève en difficulté ? Si on le met dehors, on transfère le problème vers un autre établissement. Il faut se mettre en situation d'anticiper ces situations mais ce n'est pas l'avis du professeur qui doit emporter la décision.
